

**Conseil National
Economique, Social
et Environnemental**



**المجلس الوطني
الاقتصادي والاجتماعي
والبيئي**

La Politique Environnementale en Algérie Etat actuel

Par Mme S, HAMIDI

CES-CNESE

Alger, le 14.07.2021





1. Rappel

2. La politique Environnementale

3. Les outils et instruments de la politique

4. Les axes de la Politique

1. Rappel

En 1983, la **préoccupation environnementale** légiférée à travers la Loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement promulguée avait pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement tendant **à la protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles; à la prévention et à la lutte contre toute forme de pollution et nuisance et à l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.**

Principes généraux:

- * **La planification nationale** prend en compte le facteur protection de l'environnement qui est une **exigence fondamentale de la politique nationale de développement économique et social.**
- * **Le développement national** implique l'équilibre nécessaire entre les **impératifs de la croissance économique et ceux de la protection de l'environnement et de la préservation du cadre de vie de la population.**
- * Dans le cadre de **l'aménagement du territoire**, l'Etat détermine les **conditions d'insertion des projets dans l'environnement** et définit les prescriptions techniques et réglementaires relatives au maintien **des équilibres naturels.**

En 2000, cette démarche s'est renforcée par le **Débat National sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement**, qui a donné lieu au **Rapport National sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement**, lequel a été un préalable incontournable à l'élaboration de la stratégie Nationale de l'Environnement en 2002 définie sur la base d'objectifs environnementaux précis en cohérence avec les priorités socio-économiques du pays et basée sur l'intégration sectorielle. Cette **SNEDD** a eu pour cadre opérationnel le **Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable** (PNAEDD 2002-2011).

Elle a impliqué **l'élaboration de politiques publiques efficaces**: un renforcement législatif, réglementaire et institutionnel, l'adoption de technologies de production plus propre, la gestion durable des ressources naturelles et patrimoniales, l'amélioration du cadre de vie des citoyens et leur implication systématique dans la prise en charge de l'environnement.



Aspect institutionnel

- ▮ ANPE
- ▮ DGEDD
- ▮ Secrétariat d'Etat à l'Environnement
- ▮ Ministères chargées de l'Environnement (travaux publics, aménagement du territoire, ville, tourisme, énergies renouvelables)
- ▮ Ministère de l'Environnement (2020)

▣ **D'importants investissements environnementaux ont été consentis** à travers différents programmes et Plans se sont traduits, par la mise en œuvre de programmes environnementaux spécifiques, visant à :

- * **atténuer les impacts négatifs** de la dégradation de l'environnement sur les différents milieux ;
- * faire converger «**transition économique**» et «**transition écologique**» ;
- * mettre notre pays sur la voie du **développement durable** ;
- * **renforcer la prise en charge du domaine environnemental et social** dans les programmes et stratégies sectoriels.



Le couronnement de l'effort déployé par l'Etat en matière de préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie du citoyen est
la constitutionnalisation du droit à l'environnement.



l'article 19

« L'Etat garantit l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ainsi que leur préservation au profit des générations futures »

l'article 68

« Le citoyen a droit à un environnement sain »

La révision constitutionnelle de 2020, a introduit une nouvelle mission dédiée à l'environnement (Décret présidentiel n° 21-37 du 6 janvier 2021): le CNES devenu CNESE.



Le CNESE intègre les 03 dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale



Le Conseil national économique et social et environnemental est une institution consultative, cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse, dans tous les domaines de la vie des citoyens et de la nation..... « environnement »



2. La politique de l'environnement

- ▣ Dans le cadre de la **politique générale du Gouvernement** et de son programme d'action, le Ministre de l'Environnement, élabore et propose **les éléments de la politique nationale dans les domaines de l'environnement.**
- ▣ Il exerce ses attributions, **en relation avec les secteurs et les instances concernés**, dans la limite de leurs compétences, dans le domaine de l'environnement dans le cadre du développement durable.

La politique s'appuie sur :

Le RNE
Rapport sur l'Etat de l'Environnemental



La SNEDD
Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable



Le PNAEDD
Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable



Un cadre législatif et réglementaire répondant aux nouvelles exigences du développement



Un plan d'Actions opérationnel et un programme d'investissement



Des outils institutionnels et instruments économiques

Actuellement plusieurs stratégies, schémas et plans nationaux ont été élaborés dans le cadre de la politique environnementale



Le Schéma National d'Aménagement du Territoire SNAT (2030)

La Loi n° 10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du SNAT. Quatre lignes directrices :

- (1) Vers un territoire durable à travers cinq Programmes d'Actions du territoire ;**
- (2) (2) Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial ;**
- (3) (3) Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ; et**
- (4) (4) Réaliser l'équité territoriale.**



Plan d'Action National pour la Consommation et la Production Durable (PAN MCPD – 2016-2030)



Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des déchets (SNGID 2035)



Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (PANB 2016-2030)



Plan National Climat (PNC 2030)



Stratégie Nationale des Zones Humides (SNZH 2030)



Schéma National de Conservation des Sols et de Lutte Contre la Désertification (SNCSLCD)



Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières (SN GIZC)



Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB 2030)

La politique environnementale menée par l'Algérie **crée les conditions d'un développement socio-économique** soucieux du maintien des écosystèmes et des nombreux services.

Les actions mises en œuvre par l'Etat Algérien avec le soutien de différents partenaires sont axées sur **l'usage rationnel et la préservation des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, la lutte contre toute forme de pollutions et de nuisance ainsi qu'à la désertification, la gestion intégrée des déchets et l'investissement dans l'économie verte et circulaire.**

Cette vision répond également aux **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** adoptés par les États membres des Nations Unies en 2015 pour guider la collaboration internationale vers le développement durable.

La coopération internationale a été un élément important et l'un des moteurs des réformes environnementales. L'aide des donateurs a facilité la formulation de politiques et le financement de projets de démonstration.

- ▣ **Le rapport volontaire sur les ODD réalisé par l'Algérie en 2019** fait état de nombreuses avancées dans différents domaines qui sont le fruit de lourds investissements consentis par l'Algérie et des progrès réalisés en vue d'organiser **un cadre législatif, institutionnel et financier pertinent.**
- ▣ **Cette démarche volontaire** vise également à améliorer la **résilience du pays vis-à-vis des effets adverses des changements climatiques**, en particulier l'adaptation de la société, des infrastructures et des écosystèmes productifs.

3. Les outils et instruments de la politique

La rédaction d'une nouvelle législation de l'environnement et de textes connexes ainsi que la **création de ministères de l'environnement** et d'institutions apparentées ont fait partie du processus général de réforme dans notre pays.

Dans bien des cas, ces réformes juridiques et institutionnelles reposaient sur **de nouvelles dispositions constitutionnelles proclamant le droit à un environnement sain**. Les différentes lois sur l'environnement ont été parmi les premières à introduire des dispositions en faveur de la démocratie participative et du partage des responsabilités.

- ▣ **Plusieurs Lois:** Environnement, déchets, littoral, montagne, aires protégées, énergies, renouvelables, ressources biologiques, espaces verts,... SNAT (protection des écosystèmes),
- ▣ **Une diversité de textes Réglementaires**
- ▣ **Un Fonds National de l'Environnement et du Littoral (FNEL)**

Accompagné au niveau international, par:

- ▣ **Plusieurs conventions, protocoles et accords multilatéraux et bilatéraux que l'Algérie a signés/ratifiés,...**
- ▣ **Soutenus par plusieurs organisations internationales (PNUE, UE, PNUD, ONUDI, FAO, GIZ, ...) et Fonds dont le Fonds Mondial pour l'environnement, le Fonds vert climat, le Fonds d'adaptation,...**

Une organisation institutionnelle (Centrale et locale)



1. Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD)

2. Inspection Générale de l'Environnement (IGE)

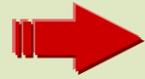
3. Inspections Régionales de l'Environnement (05IRE)

4. Directions de l'Environnement de Wilaya (48 DEW)+10

5. Inspecteurs de l'Environnement de Wilaya (100)

Certains départements ministériels sont dotés de direction ou département de l'environnement.





1.Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) : plus d'une 20ènes de laboratoires



2.Agence Nationale des Déchets (AND)



3.Centre National des Technologies Plus Propres (CNTPP)



4.Commissariat Nationale du Littoral (CNL) et ses 14 annexes



5.Centre National de développement des Ressources Biologique (CNDRB)



6.Agence Nationale des Changements Climatiques (ANCC)



7.Conservatoire National des Formation Environnementale (CNFE): plus d'une 40ènes de maisons de l'Environnement dédiée à la formation et à la sensibilisation.



Des instruments économiques: plusieurs taxes environnementales

Taxe sur Activités polluantes et dangereuses pour l'environnement

Taxe sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle

Taxe sur les eaux usées industrielles

Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères

Taxe de déstockage déchets industriels dangereux

Taxe sur le déstockage déchets d'activités soin

Taxe sur les Sachets en plastique

Taxe sur les Carburants

Le principe du Pollueur Payeur

La prévention environnementale contre tout incident

1. Evaluation des incidences environnementales:

- Etudes d'impact sur l'environnement
- Audits Environnementaux
- Etudes de danger



**L'Instauration de
l'Autorisation
d'Exploitation**

2. Désignation des délégués pour l'environnement

3. L'Instauration de systèmes d'auto-contrôle et d'auto-surveillance



L'inspection et le contrôle de l'environnement

Veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière d'environnement: les officiers et agents de police judiciaires (Gendarmerie et Sureté nationales ainsi que les corps des inspecteurs de l'environnement)

La préservation de la faune et de la flore, de la conservation des ressources naturelles, de la protection de l'air, de l'eau et du milieu marin contre toutes les formes de dégradation.

visites, fermetures d'installations classées, poursuites judiciaires, mises en demeure.



4. Les axes de la Politiques Environnementale

5 Axes

1- Améliorer la Qualité de la Vie

2- Aider à une Croissance Industrielle de Qualité

3- Les changements climatiques

4- Protéger le Patrimoine Naturel

5- Aider à l'émergence d'une culture Environnementale



4.1. Améliorer la Qualité de la Vie

La Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilés (Le PROGDEM- SNGID)

L'économie circulaire: valoriser et recycler les déchets (partenariat public-privé, promotion de la collecte sélective des déchets,...)

Le traitement des déchets d'activités de soins

La protection, le classement et le développement des Espaces Verts

La Qualité de l'Air

La Lutte contre le Bruit



4.2. Aider à une croissance industrielle de qualité

La Dépollution Industrielle et la Mise à Niveau environnementale

Industries Pétrochimiques (Torchage des Gaz, traitement biologique des bourbiers de forage pétroliers)

Industries Sidérurgiques (Réduction importante des émissions de dioxyde de soufre)

Mise à niveau de Cimenteries (Réduction des poussières, Substitution des filtres électrostatiques par des filtres à manches)



Industries de production d'engrais (Changement de technologie, diminution d'oxyde de Soufre, d'oxyde d'azote, Amélioration de la qualité de l'air)

Industries Agro-alimentaires (Mise en place de Station de traitement des Eaux, Réduction de la consommation en eau, Réduction de la charge organique)

Des incinérateurs pour déchets d'activités de soins modernes ou remis aux normes desservant la plupart des établissements hospitaliers.

La mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets spéciaux dangereux (Batteries usagées, Pneus usés, Huiles usagées, Huiles alimentaires usagées,...): Le Plan National de Gestion Intégrée des Déchets Spéciaux (PNAGDES)



4.3.

4.3. Protéger le Patrimoine Naturel

La préservation des ressources biologiques et la valorisation des biens et services rendus par les écosystèmes

Protéger, conserver et restaurer les écosystèmes afin de maintenir leurs équilibres, assurer leur pérennisation et garantir durablement la production des services écosystémiques: Renforcement du réseau d'aires protégées

Intégrer la biodiversité dans les Plans d'Actions des secteurs spécifiques-Energie, industrie, agriculture,... (Plan d'Actions Sectoriel pour la Biodiversité)

Développer les filières clés de la biodiversité comme contribution à la croissance verte en Algérie.

La conservation des sols et la lutte contre la désertification (Le SNCSLCD)

Préservation et mise en valeur des aires protégées et des zones humides

Les biotechnologies et les OGM: Une Loi promulguée,...

Le SNAT (SDAL,...)

La protection du littoral (GIZC, PAC,...)



4.4. Les changements climatiques

Soumission de la Contribution Prévue et Déterminée au niveau National (CPDN/CDN) en septembre 2015 ;

(Ratification de l'accord de Paris par l'Algérie le 13 octobre 2016)



L'Algérie s'engage à réduire ses émissions de GES de 7% d'ici 2030 (Volontaire)



L'Algérie s'engage à réduire ses émissions de GES de 22% conditionné par le soutien international (finance, transfert technologique, renforcement des capacités)

Elaboration et adoption du Plan National Climat de l'Algérie:

- **Défis majeurs en termes d'atténuation et d'adaptation aux CC**
- **Propositions de 175 actions d'atténuation et d'adaptation**
- **Mesures institutionnelles et feuille de route pour sa mise en œuvre.**

Elaboration en cours de la Troisième Communication Nationale (rapport national sur les changements climatiques en Algérie)

Création du Comité National Climat en juillet 2015

Signature de l'accord de Paris à New York en avril 2016

Ratification de l'Accord de Paris en octobre 2016

Elaboration d'une carte nationale de vulnérabilité et des risques vis-à-vis les changements climatiques (secteur Agriculture et Eau)

Renforcement des capacités des partenaires et des groupes cibles aux niveaux national et local sur l'intégration des risques climatiques dans les plans de développement locaux

La protection de la couche d'ozone

L'Algérie a ratifié le Protocole de Montréal le 20 octobre 1992



Le Programme National d'Élimination des Substances Appauvrissant la couche d'ozone

Engagement de **mettre un terme aux importations des Substances appauvrissant la couche d'ozone** conformément au calendrier d'élimination fixé pour les pays en développement.



La Récupération, le recyclage et la reconversion des équipements de Froid et de Climatisation



La reconversion des entreprises aux technologies de substitution aux Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO)

4.5- Aider à l'émergence d'une culture Environnementale

Plusieurs protocoles d'accords signés en matière de sensibilisation, d'information et de d'éducation environnementale

1. L'école : Vers une génération éco-citoyenne

Introduction de l'environnement dans les différents cycles de l'éducation nationale, mise en place de plusieurs clubs verts

La formation et l'enseignement professionnels: Trois nouvelles filières créées (BTS en gestion des déchets, en économie de l'eau et en gestion de l'environnement

Lancement en 2017 du Master professionnalisant en gestion des déchets



2. Le Grand Public : Une reconnaissance des partenaires environnementaux

Plusieurs journalistes formés

Plusieurs associations impliquées, au service de l'Environnement avec plusieurs projets et actions

Elaboration et distribution travers l'ensemble des mosquées, du manuel sur l'éducation environnementale

Vulgarisation des dispositions réglementaires en milieu industriel et renforcement des capacités du délégué de l'environnement

3. Le renforcement des capacités (la formation en environnement, un outil de plus en plus demandé)



- ▣ Aujourd'hui, avec les transformations observées au niveau mondial et national, **l'adoption de nouveaux engagements et objectifs stratégiques**, appel à **mettre à jour notre politique** afin de prendre en compte les préoccupations de l'heure. Il est clair que la politique de l'environnement a un coût mais le **développement durable et l'accès des générations futures à ce développement ne se négocie pas.**
- ▣ Il va sans dire enfin, que les impératifs du développement ne sont en aucune façon contradictoires avec les exigences de la protection de l'environnement : **il ne peut y avoir de développement durable sans une utilisation rationnelle des ressources** et sans une action préventive contre les agressions de l'environnement et du milieu.
- ▣ **Les politiques environnementales** ne sont plus perçues comme des accessoires accompagnants le développement **mais bel et bien la matrice fondamentale de toute stratégie de développement.**

L'environnement est un axe porteur aussi bien dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens qu'en termes de contribution à l'effort de développement de la nation.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Iles Habibas (Oran)